



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

CONSEILS POUR PRÉSENTER SON PASS SANITAIRE

Préparer mon justificatif d'identité



et ma preuve sanitaire



M'assurer que la preuve sanitaire présentée **est valide** :

- ✓ Certificat de test négatif de moins de 48h avec QR Code.
- ✓ Certificat de test positif d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois avec QR Code.
- ✓ Certificat de vaccination complet avec QR Code.



Présenter mon certificat numérique sur **un écran intact, non fissuré.**

Vérifier que mon schéma vaccinal **est complet** :

- ✓ Vaccin à 1 injection (Johnson & Johnson ou personnes ayant eu la Covid-19) = 4 semaines après l'injection (2 semaines pour ceux qui ont eu la Covid-19).
- ✓ Vaccins à 2 injections (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) = 2 semaines après la 2^e injection.

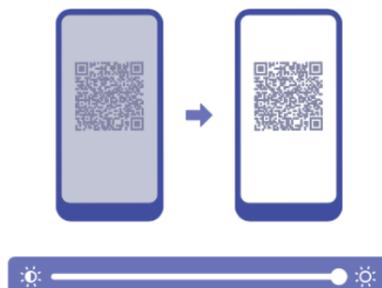


Présenter mon QR Code **sur fond blanc ou noir** (mais pas sur fond vert).



Si je présente mon certificat depuis TousAntiCovid, je peux **double-cliquer sur le QR Code pour l'agrandir**, ce qui facilitera la lecture.

Augmenter la luminosité de mon écran en cas de soleil.



Sur format papier, présenter un certificat dans **une bonne qualité d'impression**, sans pliure sur le QR Code.

Merci de participer à réduire les risques de transmission à la Covid-19



Plus d'informations sur ville-taverny.fr





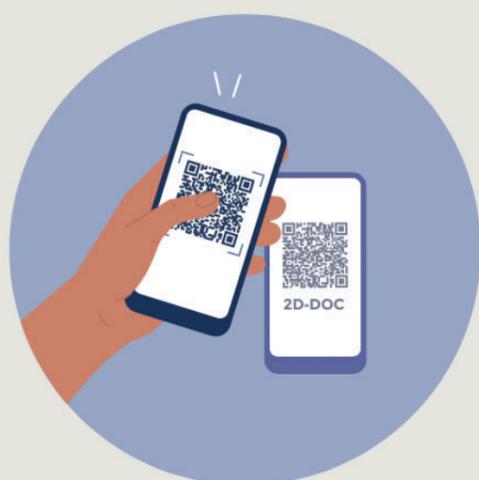
GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Dans le but de réduire les risques de transmission de la Covid-19, l'accès à ce lieu nécessite la

PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT SANITAIRE

Certificat dans
TousAntiCovid Carnet



OU

Certificat
sur papier



Préparez un justificatif d'identité, en complément du certificat sanitaire

La conformité du certificat sera vérifiée **à l'entrée** selon les règles sanitaires en vigueur. La vérification ne permet **ni d'avoir accès, ni de stocker** vos données médicales.

Nous vous souhaitons un bon évènement tout en continuant d'appliquer les gestes barrières !



Conformément à la loi du 31 mai 2021, l'accès aux établissements, lieux et évènements accueillant de grands rassemblements de personnes est soumis à la présentation du pass sanitaire. Dans le cadre du contrôle de ce pass, l'exploitant ou l'organisateur peut vous demander de justifier de votre identité.

Le dispositif a été développé dans le respect de l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés concernant le respect des données personnelles. Retrouvez toutes les informations concernant le traitement des données du pass sanitaire sur la fiche de mentions RGPD.



Plus d'informations sur ville-taverny.fr

